



Le mardi 6 octobre 2020

Affaire suivie par Séverine Stawowy
Tél: 03.20.12.79.79
Courriel : s.stawowy@ville-lamadeleine.fr

Mesdames, Messieurs
Les Adjointes et
Conseillers Municipaux

Objet : Convocation

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le prochain Conseil Municipal se tiendra le :

Lundi 12 octobre 2020 à 18 h 15
en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Les dispositions de l'article 10 de la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19, aux termes desquelles les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, (...) ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté (...), ne sont plus en vigueur.

Ce principe n'étant plus applicable, il en résulte que la majorité des membres en exercice au sein du conseil municipal doit être présente physiquement pour que ce dernier délibère valablement.

Je vous rappelle l'impérieuse nécessité de respecter strictement les mesures d'hygiène, telles que listées au sein de l'annexe 1 du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, à savoir le port du masque pour l'ensemble des conseillers municipaux présents pour l'ensemble de la réunion et l'utilisation d'un stylo personnel pour émarger.

Pour les élus présentant une vulnérabilité particulière au Covid-19 en raison de leur âge ou d'une pathologie dont ils sont atteints, et ne souhaitant pas assister à la séance, je vous rappelle que les dispositions de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales prévoient la possibilité d'établir une procuration. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

En raisons de ces contraintes sanitaires et de la capacité d'accueil de la salle du Conseil, le public ne pourra pas être présent physiquement mais aura la possibilité de suivre en direct la retransmission du Conseil municipal via le site internet de la Ville de La Madeleine.

Comptant sur votre présence, je vous assure, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, de ma meilleure considération.


Sébastien LEPRÊTRE
Maire de La Madeleine

